

ARRETE DU MAIRE

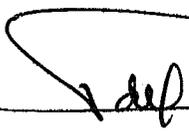
Le Maire de la commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ

ARRETE

Article 1° : Par arrêté municipal en date du samedi 9 mars 2024, le complexe sportif du stade de football « Jean-Pierre Sémenadisse » de COLAYRAC-SAINT CIRQ, est suspendu d'utilisation du 9 mars au 12 mars 2024 inclus en raison du mauvais état du terrain dû aux conditions climatiques de ces derniers jours.

Fait à Colayrac-Saint Cirq, le 9 mars 2024.

Le Maire



Pascal de SERMET